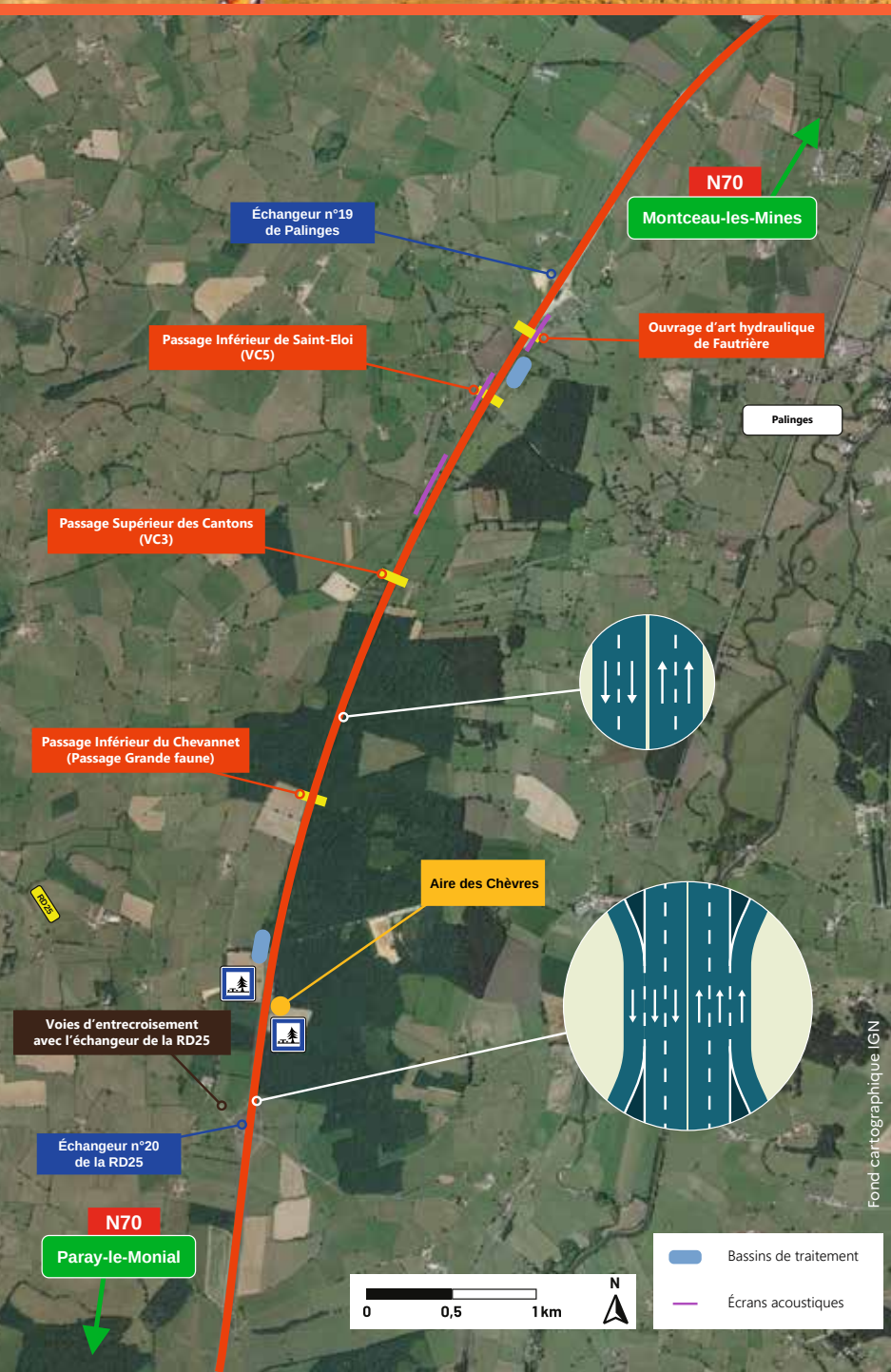


JUIN 2022 ► AUTOMNE 2023



UNE OPÉRATION D'ENVERGURE

- La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a débuté les travaux permettant d'aménager 4,5 km en 2x2 voies afin de sécuriser la section RCEA comprise entre Palinges et la RD25.

Cette opération d'élargissement comprend notamment la déconstruction et reconstruction d'un pont existant, la prolongation de 2 ouvrages souterrains existants et la création d'un nouvel ouvrage pour la faune. Un programme de protections acoustiques et de requalification environnementale avec notamment la création de deux bassins de traitement des eaux de la plateforme routière.

CHIFFRES CLÉS

30 MOIS DE TRAVAUX	31,5 MILLIONS €
4,5 KM MIS À 2X2 VOIES	4 OUVRAGES D'ART
730 M D'ÉCRANS ACOUSTIQUES	7 OUVRAGES HYDRAULIQUES

TOUTES LES INFOS

www.rcea-saoneetloire.fr

À partir de mars 2023



Forage des pieux de fondations des futures culées



Réalisation des fondations

EN BREF

La première phase des travaux, d'une durée de 14 mois doit permettre la création de de l'élargissement de la RN70 dans sa configuration définitive. L'élargissement de la RN70 s'effectue par l'est et la circulation RCEA s'effectue sur l'actuelle RN70.

Après un basculement de la circulation, les travaux de requalification de l'ancienne RN70 pourront avoir lieu tandis que les usagers seront amenés à circuler de manière provisoire sur les nouvelles voies aménagées.



CALENDRIER

→ JUILLET 2022 → SEPTEMBRE 2023

- Création de l'élargissement coté Est
- Prolongation deux ouvrages d'art
- Création du demi-ouvrage correspondant au passage faune au droit de l'élargissement correspondant à l'écopont

→ NOVEMBRE 2022 → JUILLET 2023

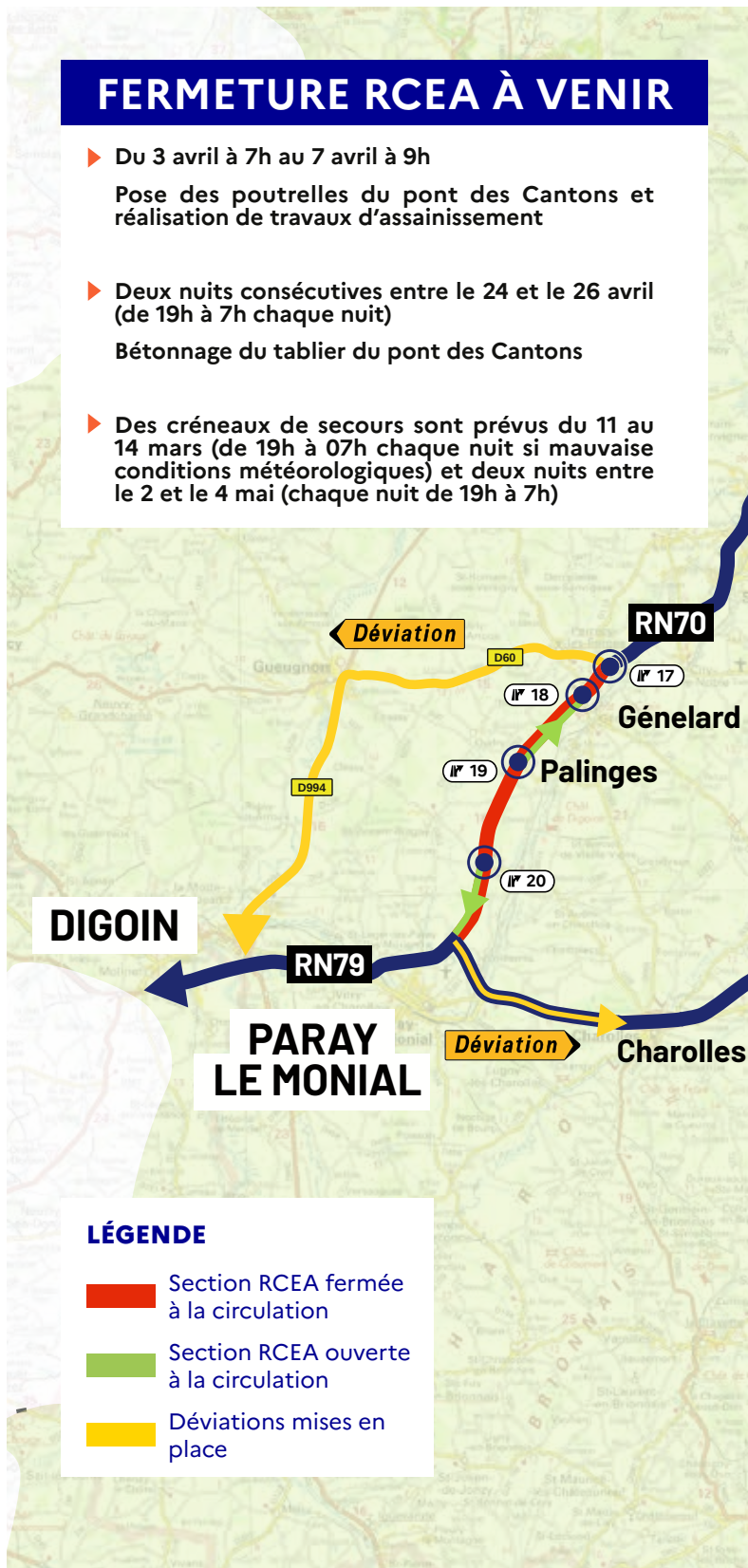
- Démolition / reconstruction du pont des Cantons

→ OCTOBRE 2023 → MAI 2024

- Basculement de la circulation sur la chaussée neuve
- Construction du deuxième demi-ouvrage sur le RN70 existante pour compléter le passage faune
- Requalification de la chaussée existante

FERMETURE RCEA À VENIR

- ▶ Du 3 avril à 7h au 7 avril à 9h
Pose des poutrelles du pont des Cantons et réalisation de travaux d'assainissement
- ▶ Deux nuits consécutives entre le 24 et le 26 avril (de 19h à 7h chaque nuit)
Bétonnage du tablier du pont des Cantons
- ▶ Des créneaux de secours sont prévus du 11 au 14 mars (de 19h à 07h chaque nuit si mauvaise conditions météorologiques) et deux nuits entre le 2 et le 4 mai (chaque nuit de 19h à 7h)



LÉGENDE

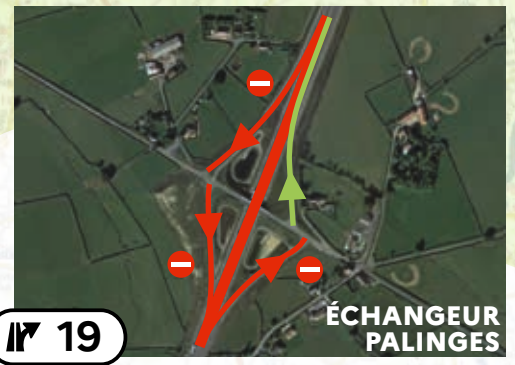
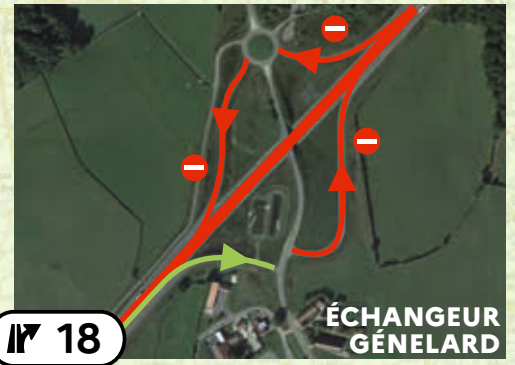
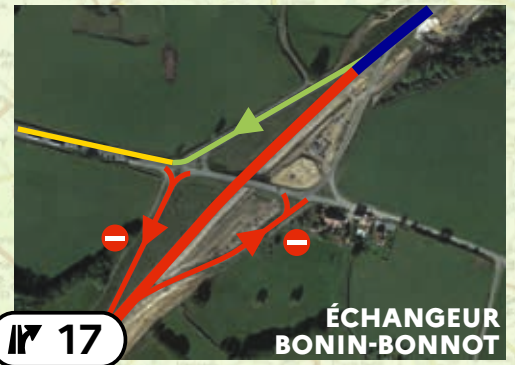
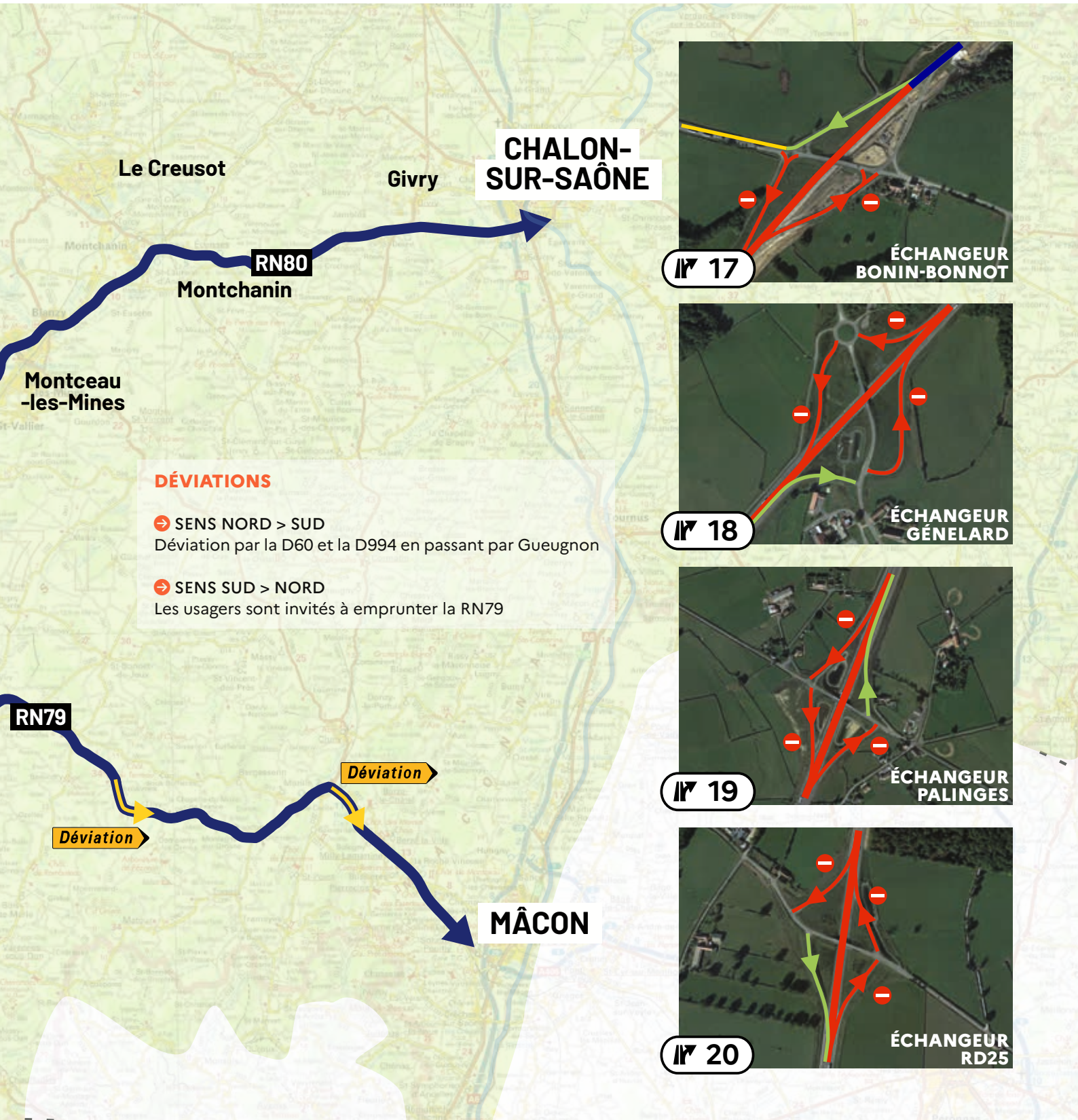
- Section RCEA fermée à la circulation
- Section RCEA ouverte à la circulation
- Déviations mises en place



Mise en place du ferrailage



Opération de terrassement



NOTRE OBJECTIF : ASSURER LES CONTINUITÉS D'ITINÉRAIRE

Situé sur la commune de Palinges, le pont des Cantons est un ouvrage permettant le rétablissement d'une voie communale au lieu-dit "les Cantons". L'élargissement de la RN70 pour la mise à 2x2 voies ne permettait pas de conserver l'ouvrage existant qui s'est avéré trop étroit pour permettre le passage à 2x2 voies sous l'ouvrage dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

UNE DÉMOLITION HORS NORME

L'implantation du nouvel ouvrage va intervenir en lieu et place de l'ouvrage existant. La déconstruction de l'ancien pont des Cantons s'avérait donc nécessaire et a été réalisée en novembre 2022. Cette opération hors norme a nécessité la fermeture de la RN70 pendant 3 jours.

UN NOUVEL OUVRAGE SUR LE SITE EXISTANT

Après la création des pieux de fondation du nouvel ouvrage en début d'année, puis de la construction des culées et de la pile centrale, la prochaine étape sera la mise en place des poutrelles.

À NOTER

- ▶ Pour votre sécurité et celle des équipes travaux, cette opération nécessite la fermeture de la RN70 en avril notamment pour l'intervention de camions grues.
- ▶ La dernière étape consistera à bétonner le tablier : cette opération s'effectuera sur 2 nuits 3 semaines environ après la pose des poutrelles.



Un pont trop étroit démoli



Déconstruction en une seule intervention



Création des culées du futur ouvrage

PRUDENCE À PROXIMITÉ DU CHANTIER

Des points de vigilance à respecter :

- Sorties et circulations d'engins de chantier.
- Zones de travaux balisés et interdites au public de jour comme de nuit.
- Des femmes et des hommes travaillent sur le chantier.
- La vitesse est limitée à 70 km/h en amont et au droit des zones de travaux.



Cette opération d'aménagement fait partie du programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire (phase 1 et phase 2) au titre duquel près de 600M€ ont été investis par l'Etat et ses partenaires depuis 2014. A l'issue de ce programme, la quasi totalité de la RCEA sera à 2x2 voies en Saône-et-Loire, alors que seulement 50% du linéaire l'était en 2014.

Un projet co-financé par